



## **Comité**

Depuis la dernière assemblée générale le comité s'est réuni à huit reprises. Les membres du comité sont intégrés de manière active et en soutien dans l'accomplissement des différentes tâches. Dans une époque qui évolue très rapidement, il est essentiel de pouvoir réagir sans tarder. La polyvalence des membres du comité de l'Association Suisse des commandants d'arrondissements contribue à ce que les tâches puissent se régler rapidement. Lors de l'assemblée générale, nous prendrons congé du Major Claudine Mauron (cdt ar FR, depuis 2007 au comité) et du Colonel Martin Büsser (cdt ar BL, depuis 2009 au comité), membres du comité. Je remercie Claudine et Martin pour leur collaboration, leur soutien et leur esprit de camaraderie.

## **CRMPPCi**

Il y a une année, le Commandant d'arrondissement et Chef de service du canton de Soleure a repris la présidence de la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile. Nous sommes fiers que cette importante conférence soit présidée par un commandant d'arrondissement. En ma qualité de président de l'ASCA, je siège en tant que membre spécialisé au sein de la CRMPPCi. J'y défends les intérêts et tâches cantonales du domaine militaire.

## **OMI (Ordonnance sur les obligations militaires)**

Nous nous sommes engagés durant plus d'une année dans l'élaboration de l'OMI et avons ainsi pu activement prendre influence. La collaboration avec le Personnel de l'Armée était très bonne. Nos revendications ont été entendues et intégrées. Nous avons également pu nous exprimer lors de l'élaboration du projet de prise de position OMI de la CG MPS (Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers). Actuellement, des travaux sont en cours pour l'élaboration des directives y relatives. Là également, notre savoir-faire et nos expériences sont demandés. Ainsi, il sera tenu compte des préoccupations des cantons dès le début, dans l'élaboration des bases légales.

## **Séance de travail du 20 avril 2016 à Lucerne**

Cela faisait quelques temps qu'il n'y avait plus eu de séances de travail pour les responsables militaires des cantons. Quelques années auparavant, celles-ci étaient intégrées aux séances de travail de la CRMPPCi. Nous avons décidé d'organiser tous les deux ans (années entre les assemblées générales), une journée d'instruction et d'information détachée de la Conférence CRMPPCi. La première séance a eu lieu le 20 avril 2016 à Lucerne. 51 collaborateurs cantonaux issus de 24 cantons y ont participé. Les thèmes étaient les suivants :

- Dernières nouvelles Développement de l'Armée (DEVA)
- Ordonnance sur les contrôles militaires (OCOM) – changements ? Domaines cantonaux ? Plan horaire ?
- PISA – eArchive, PISA PCi, Smart Card, ITR
- Processus pénal – présentation par l'Office de l'auditeur en chef (AC), amendes disciplinaires, décisions disciplinaires



- Taxe d'exemption – changements avec DEVA ? Plan horaire ?
- Processus du recrutement – information préalable, journée d'information, recrutement, entrée en S flexible
- Dépliant déclarations obligatoires et site Internet [www.kreiskommandant.ch](http://www.kreiskommandant.ch)

L'évaluation du sondage démontre, que de telles journées correspondent à un besoin tous les deux ans. Aussi, une nouvelle séance de travail sera organisée au mois d'avril 2018.

## Détachements d'exploitation des cantons et modérateurs cantonaux

Les besoins pour le DEVA font que l'OB (ordre de bataille) et l'OCTF (effectifs réglementaires de l'Organisation de l'armée) ont été redéfinis par la Conduite de l'Armée, avec effet au 1.1.2018. Il en ressort, qu'au maximum 550 places seront à disposition pour les cantons, - officiers à disposition du directeur militaire cantonal, détachements d'exploitation des cantons et modérateurs cantonaux. Lors de discussions menées avec le Personnel de l'Armée, le comité ASCA a négocié et obtenu à ce que les modérateurs ne doivent pas être attribués dans un grade défini. La clé de répartition par canton s'est faite sur la base du nombre de conscrits par canton. La répartition entre of à d dir mil cant, dét exploit ct et modérateurs a pu être définie par chaque canton.

## Nouveau CdA

Le nouveau Chef de l'Armée, le Commandant de corps Philippe Repond, connaît bien les préoccupations des cantons. Comme ancien chef du recrutement nous avons déjà à l'époque, pu compter sur une collaboration constructive. La première semaine de sa prise de fonction, il a reçu le comité de l'ASCA. Lors de cette réunion informative nous avons eu l'occasion de discuter de notre future collaboration et, de lui soumettre nos préoccupations. A l'avenir, le CdA nous invitera chaque année à une telle réunion informative.

## Une journée pour la sécurité de la Suisse – Journée d'information obligatoire pour les citoyennes Suisses

Le 6 juillet 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du groupe d'étude du système d'obligation de servir. Dans ce contexte, le chef du DDPS, M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin, propose d'approfondir la question qui se pose, à savoir si les journées d'information doivent devenir obligatoires aussi pour les femmes suisses.

Lors d'un entretien avec le Chef de l'armée, le 25 août 2016, le conseiller d'Etat Norman Gobbi, président de la CG MPS, s'est déclaré prêt à contribuer à l'examen de cette question. Le 4 janvier 2017, le Commandant de corps Daniel Baumgartner, commandant des Forces terrestres, a présenté le projet au comité de la CG MPS lors d'une séance tenue à Interlaken. La décision a été prise d'examiner cette question au sein d'un groupe de travail dont la composition doit assurer une large assise. En mai 2017, une base décisionnelle pour la suite des activités aura été soumise aux membres de la CG MPS.

Aujourd'hui les citoyens suisses sont astreints à la conscription dès le début de l'année de leurs 18 ans. Les conscrits doivent participer à une journée d'information. La journée d'information n'est pas imputée au service d'instruction, s'agissant d'une obligation légale.



Le participant n'a droit ni à la solde ni à l'allocation pour perte de gain (carte APG). L'employeur est tenu d'accorder au travailleur le temps nécessaire à l'accomplissement de cette obligation légale (art. 324a du code des obligations (CO)).

Les Suissesses, non astreintes à la conscription, et les Suisses de l'étranger peuvent participer à la journée d'information.

Les cantons organisent les journées d'information et y invitent les femmes. Les cantons portent également les coûts qu'engendrent les journées d'information. La Confédération a d'ores et déjà assuré que les cantons seraient indemnisés pour l'organisation de la journée d'information obligatoire pour les femmes.

Notre membre du comité, Daniel Bosshard, a collaboré activement au sein du groupe de travail. Il s'agit maintenant d'aboutir à une proposition qui soit viable politiquement. Par la suite les cantons seront impliqués lors de l'élaboration détaillée.

Au-delà du fait que le potentiel des femmes serait mieux exploité, je vois en outre, la plus-value suivante : une information perméable sur les thèmes traités lors des JI permettrait, à ce que le niveau de connaissance sur l'obligation de servir soit uniforme et également connue par les femmes. Cela pourrait s'avérer motivant pour les hommes accomplissant le service militaire.

## **Développement de l'armée (DEVA)**

D'arrache-pied, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre du développement de l'armée sont en cours. La mise en œuvre, sans compromis et soutenue par tous, sera déterminante. Ainsi, le DEVA sera une réussite avec les 4 éléments clé qui contribueront à son optimisation :

- la disponibilité pour des engagements probables sera améliorée
- les lacunes dans l'instruction des cadres seront éliminées
- les brèches dans l'équipement seront fermées
- l'encrage régional

Les cantons resteront responsables des mêmes tâches qu'aujourd'hui après la mise en œuvre du DEVA.

## **Réflexions**

Je me soucie toujours à propos des grandes défections au profit du service civil. Il est encore et toujours trop facile d'adhérer au service civil. Seule une demande signée confirmant le conflit de conscience suffit, pour accéder au service civil. La preuve par l'acte, soit d'accomplir 1.5 x la durée du service militaire, ne colle pas. Si le temps de travail effectué pendant le service militaire était calculé avec le facteur 1.5, la proportion du temps requis pour le service civil serait passablement plus élevée.

Je souligne, une fois de plus, ce que j'avais écrit il y a deux ans : une position forte des cantons dans le développement de l'armée (DEVA) représente pour nous un grand but – un DEVOIR. Nous voulons consolider les tâches et la position des commandants d'arrondissements aussi bien au sein des cantons qu'au sein de la confédération. Par le passé, il s'est avéré que dans le domaine militaire, le canton est une instance de contact directe, menant à des solutions rapides, simples et déterminés.

Nous accomplissons des tâches exigeantes, passionnantes et intéressantes. Il est important que nous exécutions nos tâches avec sérieux et à satisfaction de nos



partenaires. Nous devons également être présents : lors des rapports des grandes unités, lors de promotions, lors de remises d'étendards et lors de visites de troupes.

Le commandant d'arrondissement est perçu par les instances cantonales à la fois comme collaborateur du canton mais aussi en tant que partenaire militaire en uniforme ayant un statut de commandement.

Pour les instances militaires, le commandant d'arrondissement est un partenaire cantonal ayant une structure de commandement et bénéficiant d'expérience militaire.

Le canton peut grandement contribuer à la bonne réputation de l'armée. Il est du devoir des cantons d'exécuter les tâches cantonales avec élan et enthousiasme, en sachant, que chaque dépense ne pourra pas être portée en compte à la confédération. Les cantons sont une pièce de mosaïque de la sécurité suisse.

## **Remerciements**

La collaboration avec les instances de la confédération (Etat-major de conduite de l'Armée, Personnel de l'Armée, Base logistique de l'Armée etc.), avec le secrétariat général, avec la Conférence gouvernementale de affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, avec la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile, en particulier son président, le colonel EMG Diego Ochsner, est constructive et corporative. Au nom de l'Association Suisse des Commandants d'arrondissements je vous en remercie.

A toutes et tous mes collègues je souhaite, toujours et encore, du plaisir et de la motivation dans l'accomplissement de ce travail unique et passionnant. La diversité de nos partenaires, tels que cantons, confédération, astreints au service militaire, font que notre tâche est si variée et si exigeante. La collaboration et l'attachement entre tous les commandants d'arrondissements me motivent à exercer ce mandat passionnant. J'espère pouvoir continuer de bénéficier de votre soutien. Je suis ouvert à toute demande et j'apprécie le contact direct.

**Association Suisse des  
Commandants d'arrondissements**

Le président

Colonel Philippe Achermann